

LOCATION

Baux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989 (conforme à la Loi ALUR) - Meublés et vides

	Honoraires TTC <i>A la charge du Bailleur</i>				Honoraires TTC <i>A la charge du Locataire</i>			
	T1	T2	T3	T4 et +	T1	T2	T3	T4 et +
• Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	8€/m ²
• Etat des lieux d'entrée	3€ /m ²				3€ /m ²			
• Entremise et Négociation	Forfait de 200€				Néant			

Baux d'habitation NON soumis à la Loi du 6 juillet 1989

	<i>A la charge du Preneur</i>	Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'Etat des lieux d'entrée
• Location à usage commercial, industriel, ou artisanal	10% TTC de la première période triennale	
• Location à usage professionnel	20% TTC du loyer annuel	
• Location de courte durée	10% TTC du loyer annuel	

	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Boxes, parkings, garages, caves et dépendances	7,5% TTC du loyer annuel	7,5% TTC du loyer annuel

GESTION

	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Gestion sans assurance <i>Calculée sur le montant des loyers hors charges</i>	8.50% TTC	Néant
• Assurance GLI garantie des loyers impayés <i>Calculée sur la base de tout encaissement (loyer + charges)</i>	2,80% TTC	Néant

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Etat des lieux de sortie	2.5 % TTC du loyer brut annuel dans la limite de 3€/m ² de surface habitable	Néant
• Frais de clôture de compte <i>(Photopies, clôture comptable, traitement des dossiers, édition de Grand Livre...)</i>	Forfait de 98 € TTC par lot	Néant
• Gestion de sinistre d'assurance	Forfait de 100 € TTC	Néant
• Vacation	100 € TTC de l'heure	Néant
• Frais établissement d'attestation CAF ou MSA	Néant	15 € TTC
• Frais d'envoi de courrier recommandé	15 € TTC à la charge du destinataire	

TRANSACTION

Prix net vendeur	Honoraires TTC <i>A la charge de l'Acquéreur ,sauf stipulation contraire prévu au mandat.</i>
• Jusqu'à 100 000 €	8.00%
• De 100 001 € à 300 000 €	7.50%
• A partir de 300 001 €	6.50%
	<i>Frais de Notaire en sus</i>

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

• Vacation avis de valeur (<i>succession, ISF...</i>)	Forfait de 200 € TTC
---	----------------------

INFORMATIONS GENERALES

- Le Mandat est obligatoire
- La délivrance d'une note est obligatoire, pour toute prestation supérieure à 25 €.
- En cas de délégation de mandat, le barème applicable est celui du titulaire du Mandat initial
- Les honoraires de location sont dus à compter de la réalisation de la prestation